

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers l'an deux mille vingt

En exercice 19 le 27 juillet à 20 heures 00

Présents 15 Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)

Votants 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe JARSAILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juillet 2020

Etaient présents : M. Philippe JARSAILLON, M. Paul PONCET, M. Claude POUJET, Mme Michelle JOLY, M. Michel LAMARQUE, Mme Nicole BOURDET, M. James BILLARD, Mme Françoise TOUBLANC, M. Raymond ROLLAND, M. Adelino MASSANO, Mme Nelly TROUILLET, M. Didier FONTAINE, M. Philippe-Henry PLESSY, Mme Sabrina MAGNIN, Mme Kelly JACOPIN

Absents ou excusés : Mme Geneviève BRIENNON procuration donnée à Michel LAMARQUE, M. Patrick LAGARDE procuration donnée à Mme Michelle JOLY, Mme Annie DANIERE, Mme Nathalie VIAL

Secrétaire de séance : Mme Nelly TROUILLET

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

2/ Pôle scolaire – lancement du marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'assistant à maîtrise d'ouvrage a établi le programme technique détaillé.

Le projet va passer à la phase « maîtrise d'œuvre ». Pour cela Monsieur le Maire propose la procédure du concours de maîtrise d'œuvre. Cette procédure prévoit deux phases :

- Une première dans laquelle le choix portera sur la qualification et la qualité du candidat, la qualité des références fournies. Trois candidats seront sélectionnés.
- Une seconde dans laquelle les trois candidats sélectionnés remettront un mémoire technique et une esquisse. A la suite de cette consultation un candidat sera retenu.

Chacun des trois candidats recevra une prime pour le travail fourni. Monsieur le Maire propose le montant de 7 000 €. La prime du lauréat constituera une avance sur ses honoraires.

Comme il s'agit d'un concours, la commission d'appel d'offre devra se réunir à deux reprises, une première fois pour la sélection des trois candidats à concourir et une seconde fois pour le choix du candidat retenu.

Lors de la réunion de la commission d'appel d'offre, en plus des élus, viennent s'ajouter un tiers d'intervenants extérieurs spécialistes (architecte, économiste...). Dans le cas de Pouilly sous Charlieu deux intervenants extérieurs sont nécessaires.

Ces intervenants participant à deux réunions : la sélection des trois candidats à concourir et la sélection du candidat retenu, devront être indemnisés pour ces deux jours de présence.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de lancer le marché de maîtrise d'œuvre dans les conditions présentées.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à lancer le marché de maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre de cette opération d'autres formalités vont devoir être accomplies, à savoir :

- Une étude géotechnique,
- Des plans et relevés topographiques,
- La recherche d'un contrôleur technique et d'un coordonnateur sécurité et protection de la santé,
- Une enquête publique pour le déclassement de la rue des écoles.

Monsieur le Maire demande l'autorisation dans un premier temps à procéder aux marchés pour l'étude géotechnique et pour les plans et relevés topographiques.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder aux marchés pour l'étude géotechnique et pour les plans et relevés topographiques.

3/ Station d'épuration intercommunale – lancement du marché de travaux

Le Bureau d'études Réalités Environnement a rendu son rapport sur les études de projet de construction de la station intercommunale. Ont été fournis tous les documents pour le lancement du marché de travaux. Ce marché est composé de quatre lots :

- Station d'épuration et bassin d'orage à Pouilly,
- Poste de refoulement et bassin d'orage à Briennon,
- Travaux réseaux à Briennon dont le transfert vers Pouilly sous Charlieu,
- Travaux réseaux à Pouilly sous Charlieu.

La date limite de remise des offres est fixée au vendredi 25 septembre 2020 à 12h00.

La convention tripartite avec la Commune de Briennon et Charlieu Belmont Communauté donne délégation à la commune de Pouilly sous Charlieu de lancer les procédures de marché. La mise en ligne sur la plateforme du Département a été effectuée le mercredi 22 juillet 2020 sans attendre ce conseil municipal en raison d'un impératif de date de visite de la station par les potentiels candidats fixée au jeudi 30 juillet 2020 à 9h00.

Monsieur le Maire demande tout de même d'approuver le lancement du marché de travaux.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement du marché de travaux.

4/ Station intercommunale – avenant à la convention tripartite et demande de subvention

A la demande des financeurs (Agence de l'eau et Département), une nouvelle convention tripartite a dû être rédigée pour les raisons suivantes :

- Il est demandé à chaque collectivité de faire sa propre demande de subvention et non une seule demande pour les trois collectivités,
- Chaque collectivité demandera pour son propre compte le versement des subventions qui leur sera attribuées,

- Une nouvelle répartition du coût des travaux a été définie entre les trois collectivités.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la nouvelle convention tripartite ainsi que de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Département.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention et de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Département.

5/ Achat d'un terrain cadastré D 2154

La parcelle cadastrée D 2154, propriété de M. TARLET Hervé, est située, au croisement de la rue du Port et de la rue de la République.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la parcelle serait divisée en deux, à savoir une partie dans le prolongement de la parcelle D 2153 qui serait acquise par les propriétaires de cette dernière, et le restant de la parcelle que Monsieur le Maire propose d'acquérir au prix de 54 000.00 €.

Monsieur le Maire précise que ce terrain servirait à la construction d'un gymnase dont la proximité avec l'école serait très appréciable pour les enfants et les accompagnants. Une ou des salles pourraient aussi être envisagées pour les associations.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat de la parcelle au prix de 54 000.00 €.

6/ Désignation des représentants de la commune auprès des comités consultatifs, des groupes de travail ou de projet et de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes Charlieu Belmont Communauté

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut désigner les représentants de la commune auprès des différentes commissions ou groupes de travail de la communauté de communes.

Comité consultatif « déchets ménagers » :

- 1 titulaire : Michelle JOLY
- 1 suppléant : Kelly JACOPIN

Comité consultatif « cohésion sociale » :

- 1 titulaire : Sabrina MAGNIN
- 1 suppléant : Françoise TOUBLANC

Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

- 1 titulaire : Michel LAMARQUE
- 1 suppléant : Nelly TROUILLET

Si intéressé :

- Plan climat air énergie territorial (PCAET) : James BILLARD
- Economie : Paul PONCET
- Habitat et réinvestissement des centres Bourgs : Michelle JOLY
- Eau et assainissement : Néant
- Urbanisme : Paul PONCET
- Santé : Nicole BOURDET

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité les désignations effectuées.

7/ Reprise de tombes en état d'abandon

Suite à la procédure achevée de reprise des tombes en état d'abandon, une délibération indiquant quelles tombes vont être reprises doit être prise.

Monsieur le Maire propose de commencer la reprise par les tombes suivantes :

<u>Durée de la concession</u>	<u>Surface de la concession</u>	<u>N° du plan du cimetière</u>	<u>Situation</u>	<u>Concessionnaire</u>
perpétuelle	simple	99	mur ouest	M. CHAVANON Charles
perpétuelle	simple	100	mur ouest	M. TACHER Joseph
perpétuelle	simple	101	mur ouest	Mme DANIERE veuve FRANC
perpétuelle	double	102/103	mur ouest	M. JARRY Pierre
perpétuelle	simple	104	mur ouest	M. BUISSON Nicolas
perpétuelle	double	106/107	mur ouest	M. BRUN Louis
perpétuelle	simple	107 bis	mur ouest	Mme BERRY veuve RENARD Marie
perpétuelle	simple	108	mur ouest	Mme GELAY veuve SELLA Marthe
perpétuelle	double	116/117	mur ouest	M. SELLA Louis
perpétuelle	double	121/122	mur ouest	M. DEVILLE François et M. CHEVALIER Jules Jean-Claude
perpétuelle	simple	123	mur ouest	M. VERNAY Jean Etienne
perpétuelle	double	126/127	mur ouest	M. DEMONT Benoit
perpétuelle	simple	128	mur ouest	Mme PERRAUD Claudine Marie Veuve BURE
perpétuelle	simple	129	mur ouest	M. GINET Claude
perpétuelle	simple	133	mur ouest	Mme BROSSARD Léonie épouse LARZALIER
perpétuelle	simple	130	mur ouest	Mme BROSSARD Léonie veuve LARZALIER Mme LAZARLIER Camille et Mme LAZARLIER Ruby

perpétuelle	double	1	mur nord	M. BONNARD Antoine
perpétuelle	double	4	mur nord	M. AUBLANC Pierre
perpétuelle	simple	5	mur nord	BERGIRON Jean Marie
perpétuelle	simple	6	mur nord	AUBLANC Pierre
perpétuelle	simple	8	pourtour carré D allée 2	GAY Benoîte Marie veuve IMBERT Louis
perpétuelle	double	5/6	pourtour carré D allée 2	CHAVEROT Pierre
perpétuelle	simple	3	pourtour carré D allée 2	LIVET Antoine
perpétuelle	simple	2	pourtour carré D allée 2	JOANNAIN Louise veuve DURAY
perpétuelle	simple	4 (43)	pourtour carré D allée 2	M. BERGER et M. LAPILLONNE
perpétuelle	simple	3 (42)	pourtour carré D allée 2	WEISS Joseph
perpétuelle	double	7 (40)	pourtour carré D allée côté ouest	Mme DUCRET veuve DEVIGNOL
perpétuelle	simple	38	pourtour carré D allée côté ouest	Mme DUMONT veuve MICHEL Claudius
perpétuelle	simple	37	pourtour carré D allée côté ouest	Mme PERRIN Séraphie- Joséphine
perpétuelle	simple voire double sur terrain	37 bis	pourtour carré D allée côté ouest	Mme SOTTON Alphonsine
perpétuelle	simple	36	pourtour carré D allée côté ouest	M. VALORGE Jean Marie
perpétuelle	simple	40	pourtour carré D allée côté ouest	M. GUYNET Paul
perpétuelle	simple	31	pourtour carré D allée 1	M. VADON Louis
perpétuelle	simple	28/27	pourtour carré D allée 1	M. GENILLON Sébastien et Mme GENILLON Jeanne Marie épouse DUPUIS
perpétuelle	simple	22	pourtour carré D allée 1	M. CARRIGEL DESSEAUX
perpétuelle	simple	21	pourtour carré D allée 1	M. BUCHET Philibert
perpétuelle	simple	2	pourtour carré D allée transversale	SOLLIER Antoinette veuve BERGIRON

perpétuelle	simple	16	pourtour carré D allée transversale	Mme FOUILLAT Veuve CROTTIER Pierre
perpétuelle	simple	18	intérieur carré D	Mme GAY Amélie
perpétuelle	simple	19	intérieur carré D	M. BALOUZET Adrien
perpétuelle	simple	20	intérieur carré	M. REY Maurice
perpétuelle	simple	21	intérieur carré	M. BABIN Louis
perpétuelle	simple	26	intérieur carré	M. DANIEL Jacques
Perpétuelle	Simple	5	le long du mur est	Mme HOCQUET Marie Sophie

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité la reprise des tombes ainsi présentées.

8/ Prime COVID-19

Le décret 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents notamment de la fonction publique territoriale ayant assuré la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 autorise donc de verser une prime exceptionnelle dont le montant plafond est de 1 000.00 € aux agents concernés.

Cette prime est modulable en fonction notamment de la durée de la mobilisation des agents :

- Taux 1 : 330 €
- Taux 2 : 660 €
- Taux 3 : 1 000 €

Monsieur le Maire propose d'attribuer cette prime aux agents suivants et de la façon suivante :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------|
| - M. Stéphane CHARLIN | montant de la prime : 1 000 € |
| - Mme Christine GOIGOUX | montant de la prime : 1 000 € |
| - Mme Corinne TEULET | montant de la prime : 1 000 € |
| - Mme Dominique DUBREUIL | montant de la prime : 1 000 € |
| - Mme Annie BEURRIER | montant de la prime : 1 000 € |

Après délibération le conseil municipal valide à la majorité (8 pour et 9 abstentions) l'attribution de la prime exceptionnelle ainsi présentée.

9/ Mise à disposition d'un agent auprès de Charlieu Belmont Communauté

La communauté de communes a sollicité la commune afin de mettre à disposition du service urbanisme Mme Anne THOMAS, rédacteur principal de 1^{ère} classe, du 20 juillet 2020 au 31 janvier 2021 à raison d'une moyenne de 21 heures hebdomadaires. L'intéressée a donné son accord.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention de mise à disposition.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ladite convention.

10/ Modification du tableau des emplois

Dans le cadre des propositions d'avancement de grade et de promotion interne pour l'année 2020, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Avancement de grade :

- Création d'un emploi d'agent technique principal de 2^{ème} classe

Promotion interne :

- Création d'un emploi d'agent de maîtrise,
- Création de deux emplois de rédacteur.

Les emplois actuels détenus par les agents seront supprimés si les promotions sont validées.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité les modifications du tableau des emplois telles que présentées.

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 22h15.

La date du prochain conseil municipal sera communiquée ultérieurement.